

## Notice pour l'inscription administrative MASTER 1 MEEF

### 1. La liste principale d'admission et la liste complémentaire

#### 1.1 Première Phase de candidatures du 26 février au 24 mars 2024

#### **Publication des résultats à partir du 4 juin 2024**

Un étudiant admis à s'inscrire doit *confirmer son vœu d'admission* dans la formation dans les délais suivants :

**Propositions reçues du 4 au 6 juin inclus** ➤ *Réponse jusqu'au 7 juin 23h59*

**Propositions reçues à partir du 7 juin** ➤ *Réponse le lendemain de la réception à 23h59 lorsque cette dernière intervient entre le 7 juin 2024 et le 23 juin 2024 inclus*

Les candidats admis doivent *s'inscrire administrativement* au plus tard :

- Le 19 juillet 2024, pour toute acceptation définitive par le candidat intervenue jusqu'au 15 juillet inclus.
- Le 29 août 2024, pour toute acceptation définitive par le candidat intervenue entre le 16 juillet et le 26 août 2024 inclus.
- Pour toute acceptation définitive par le candidat à partir du 27 août 2024, les candidats devront respecter les délais fixés par le chef d'établissement afin de procéder à leur inscription administrative.

Dans le cas où un candidat n'est pas admis à s'inscrire il peut faire appel de cette décision (*VOIES ET DELAIS DE RECOURS (art L.410-1 et L.431-1 CRPA) - (art R.421-1 et suivants CJA)* ) et/ou faire appel au dispositif rectoral de saisine dans le cadre du droit à la poursuite d'étude.

#### 1.2 Phase complémentaire de candidatures du 25 juin au 30 juin 2024

L'ouverture de la phase complémentaire dépendra des résultats de la phase principale.

- Du 25 au 30 juin : les candidats déposent leurs nouvelles candidatures et classent celles qui sont encore en attente.
- Du 1er au 12 juillet : les établissements examinent les candidatures.
- Du 15 au 31 juillet : validation des propositions par les candidats.

## 2. Inscriptions Administratives par le web des étudiants en formation initiale

**Attention** : Les candidats relevant de la formation continue ne doivent pas s'inscrire par le web. Contacter le service scolarité.

### 2.1 CVEC- Contribution Vie Étudiante et de Campus

Avant de s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, tout étudiant doit fournir une attestation d'acquiescement de la CVEC, la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Cette contribution devra être réglée avant toute inscription via le lien suivant :

<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

### 2.2 Inscriptions par le web

Pour procéder ensuite à votre inscription : <https://mascol.univ-lyon1.fr/> (avec votre numéro Mon Master)

Les dates d'inscription : **8 juillet 2024 au 25 juillet et puis du 19 août au 15 septembre 2024**

### 2.3 Activation du compte Sésame

24 heures après la finalisation de votre inscription administrative par le Web, vous pouvez activer votre compte Lyon 1 via : <https://sesame.univ-lyon1.fr/>

Vous aurez besoin de votre numéro INE.

### 2.4 Dépôt des pièces justificatives

Les pièces justificatives **devront obligatoirement être déposées** sur le portail : <https://mascol.univ-lyon1.fr/login> .

**Pièces à fournir étudiant en formation initiale :**

- Attestation Contribution Vie Etudiante et de Campus [CVEC] délivrée par le CROUS
- Pièce d'identité | carte nationale d'identité / passeport / carte de séjour
- Relevé de notes original du Baccalauréat
- Attestation de participation à la journée « Défense et Citoyenneté »
- Attestation de réussite au diplôme permettant l'accès à la formation concernée
- 1 photo récente au format identité
- Attestation de bourse conditionnelle *si concerné*.

### **Important :**

Votre **certificat de scolarité** et votre **justificatif de droits payés** sont à télécharger sur l'application MASCOL après validation des informations demandées. Votre **carte étudiant** vous sera remise à la rentrée.

Si votre inscription en ligne n'est pas possible, merci de prendre contact avec le service scolarité à partir [inspe-scolarite@univ-lyon1.fr](mailto:inspe-scolarite@univ-lyon1.fr)